

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P)

Dispositif « Côté Jardin – Arts de la Rue à la Blancarde »

Cirque et arts de la rue à destination des enfants au jardin Blancarde

Consultation

1) Présentation du dispositif et objet du marché

La Mairie des 4^e et 5^e arrondissements de Marseille a mis en place un évènement annuel dans le cadre de l'Été Marseillais au Jardin Blancarde à destination des familles du secteur.

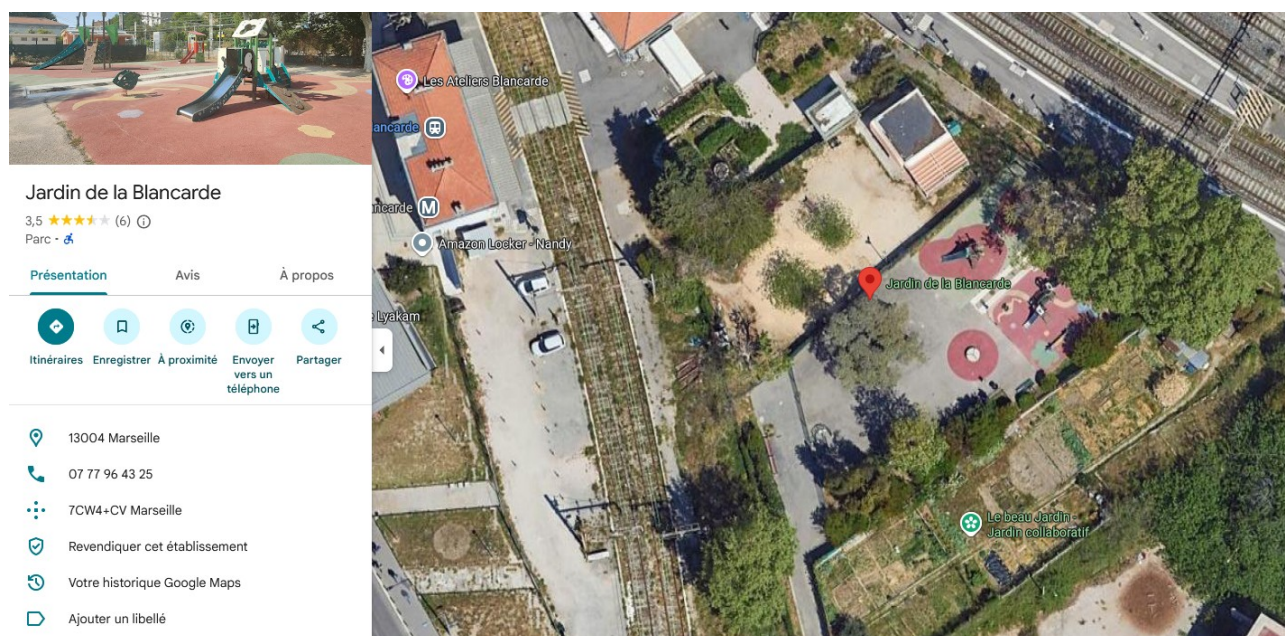
L'objectif est de proposer, dans un cadre intimiste, à fréquence régulière, des contes théâtralisés, des arts de la rue ou encore du cirque. Ces spectacles se déroulent en fin d'après midi à partir de 18h00 jusqu'à 19h30 environ. Le jeune public et les familles sont les cibles de ce dispositif.

Pour l'été 2026, 4 dates sont envisagées : **le 09/07/2026, le 30/07/2026, le 06/08/2026 et le 27/08/2026.**

2) Lieu de prestation

- Jardin de la Blancarde, 20 place de la Gare de la Blancarde, 13004 Marseille

→ accès via le tunnel sous les rails ou via la rue Stéphane Huguenin



Attention : ce site ne dispose pas d'alimentation électrique (il s'agit d'une aire de jeux pour enfants).

3) Contenu des prestations

Le spectacle proposé devra prendre en compte la nature du public (jeunes enfants et leurs accompagnants).

Les prestations courantes comprendront :

- L'élaboration de la programmation avec 1, 2, 3 ou 4 spectacles différents répondant aux objectifs et aux dates fixées au point 1 ;
- Les droits de cession pour ces représentations ;
- La fourniture du matériel et des équipements, leur transport et leur installation ;
- La transmission des informations nécessaires à la Mairie pour l'élaboration des supports de communication (photos des artistes, description, etc.).

Le choix de la programmation finale sera validée par la Mairie des 4^e et 5^e arr. une fois les propositions réceptionnées. Les propositions intégrant des artistes régionaux seront valorisées.

Il est attendu du prestataire qu'il anime le public sur un créneau allant de 18h00 à 19h30 environ. Les spectacles destinés au jeunes public étant généralement plus courts, le candidat peut proposer un temps de médiation ou de mise à disposition du matériel utilisé / des instruments visant à stimuler le public sur la durée annoncée (préciser dans le dossier la durée dédiée à chaque temps).

Il est attendu du prestataire qu'il propose des installations légères techniquement et facilement adaptables au Jardin de la Blancarde. Le site ne dispose pas d'installation électrique.

Il n'y aura pas de scène fournie ni de matériel, le ou les artistes devra.ont être autonome.s. La Mairie de Secteur mettra en place des bancs pour permettre au public de s'asseoir.

Les candidats devront indiquer dans leur devis, les coordonnées d'un référent responsable, ce représentant devra être joignable par mail et téléphone mobile, et plus particulièrement sans délai, lors des spectacles.

Le référent responsable devra intervenir et mettre rapidement en place des mesures, en cas de dysfonctionnement ou de problèmes liés à l'objet du marché.

Photo des précédentes éditions :





4) Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :

- Fournir le spectacle et assumer la responsabilité artistique de la représentation ;
- Fournir les éléments de décors, de costumes et accessoires, et, d'une manière générale, tous éléments artistiques nécessaires à sa représentation ;
- Communiquer les éléments techniques du spectacle à l'organisateur dans les dossiers ;
- Respecter et/ou à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité conformément aux directives de l'organisateur ;
- Respecter la réglementation en vigueur et s'engager à appliquer toutes les mesures barrières et protocoles liées à la crise sanitaire ;
- Garantir à l'organisateur une jouissance paisible des droits de représentation ;
- Assumer, en sa qualité d'employeur, les rémunérations, versement des charges sociales et fiscales de son personnel.

5) Obligations de l'organisateur

L'Organisateur s'engage à :

- Fournir l'emplacement de représentation précité ;
- Fournir les infrastructures et le personnel de sécurité : 1 vigile sécurisant l'espace de représentation ;
- Fournir les infrastructures et matériels nécessaires au respect des mesures vigipirates ;
- Faire la promotion et la publicité du spectacle ;
- Mettre le lieu de représentation à la disposition du prestataire le matin de chaque représentation pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords. Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue du spectacle.

6) Report et annulation

En cas de mauvaises conditions météo, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reporter la prestation à un autre jour, sans que cela ne donne lieu à dédommagement.

En cas d'impossibilité de tenir l'engagement, une autre date sera proposée avant de rompre le contrat.

7) Documents à fournir dans le cadre de cette consultation

Il est demandé au candidat de présenter sa structure et de proposer un premier projet de programmation avec des propositions de spectacles, permettant à la Mairie d'identifier dans quel registre artistique ils / elles se positionnent.

Un candidat peut faire une proposition sur une seule ou sur plusieurs date.s.

En ce sens, le candidat doit proposer un tarif par spectacle et non un tarif groupé qui ne s'appliquerait que si les 4 dates sont retenues auprès d'une même structure. Il n'y aura aucune discrimination dans le choix par rapport aux nombres de dates.

Il est également demandé de fournir un devis détaillé intégrant les droits de cession du concert, les coûts de programmation et les frais de logistique pour la mise en place de la représentation.

CATÉGORIES DE TIERS	DOCUMENTS* A JOINDRE * copie des documents et non retranscription des informations sur une feuille libre !!!
SOCIÉTÉ	Extrait Kbis ou SIRET avec code APE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et figurant sur les autres documents fournis
ASSOCIATION (même adresse sur tous les documents)	SIRET avec code APE+ mail du tiers à créer Récepissé de la Préfecture + Extrait JO (avec date de parution) fournir les copies des documents RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee et de celle de l'association figurant sur les autres documents fournis
PROFESSIONNEL (prof.libérale, commerçant, artisan...)	Document justifiant l'identifiant (RSI, n° ordre, n° gestion...) + SIRET avec code APE + n° enregistrement auto-entrepreneur (URSSAF) RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du professionnel Renseignement supplémentaire à donner : Nom, adresse complète +profession CNI
PARTICULIER	Justificatif de domicile (EDF, téléphone...) +nom, adresse complète, date de

	naissance CNI RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis
ARTISTE / AUTEUR	Extrait MDA ou AGESEA ou attestation URSSAF mentionnant numéro de SECU – fournir le document + attestation de dispense de précompte annuelle si concerné . RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis Renseignements supplémentaires : nom, adresse complète, Siret, profession, date et lieu de naissance (CNI)
PERSONNE MORALE ETRANGERE	RIB avec IBAN récent et adresse de la banque Renseignements supplémentaires : raison sociale, adresse complète, pays.

Précision : Tous les documents doivent être à la même adresse.

8) Critères d'évaluation des offres

Les dossiers des candidats seront évalués sur la base des critères suivants :

Critère technique (60 points) dont :

- Qualité de la proposition de programmation : respect du thème, notoriété des artistes, diversité des propositions, etc. (30 points)
- Capacité à assurer la prestation sur le volet technique : matériel à disposition, expérience dans l'organisation de manifestations de ce type, etc. (30 points)

Critère prix (40 points)

Date limite de réponse : **31/03/2026**